

ANCÊTRES DE CÉLIMÈNE : La piste indienne...

(Recherches de Régine CRASSON de BALBINE et de Lilian YONG-FONG aux ADR et à la BU de la Réunion, de Jacqueline GRENET au CAOM)



En prolongement des articles publiés dans le bulletin du CGB¹ : « Les origines des GENGE de la Réunion », par R. CRASSON DE BALBINE et M.GRENET, et "les origines de Célimène", nous nous intéressons ici aux ancêtres indiens qui ont donné à la poétesse et chansonnière créole (1807-1864) son patronyme : GENGE.

L'origine des GENGE : un Indien libre, Jean SOUETMANE, engagé à St Paul en 1731

Le 14 juillet 1731, les frères François et Louis MOREL, employés de la Compagnie des Indes, arrivés depuis quatre ans à Bourbon, engagent comme commandeur pour leurs habitations de St Paul un Indien libre, Jean SOUETMANE, pour une durée de cinq ans. D'après le recensement d'août 1735 il est né vers 1707.

Parmi les contrats d'engagement passés devant notaire, les ADR ont conservé celui de Jean SOUETMANE :

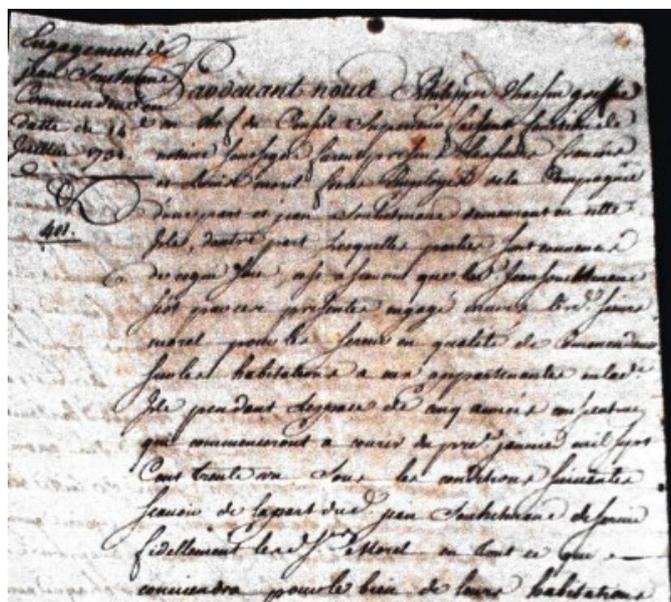


Photo aux ADR
« Engagement de Jean Souetmane commandeur en datte du 14 juillet 1731 »

Par devant nous PHILIPPE CHASSIN greffier en chef du Conseil Supérieur faisant fonction de notaire soussigné furent présents les sieurs François et Louis MOREL frères employés de la compagnie d'une part et Jean Souhetmane demeurant en cette Isle d'autre part lesquelles parties sont convenues de ce qui suit, c'est à savoir que ledit Jean Souhetmane s'est par ces présentes engagé envers lesdits sieurs Morel pour les servir en qualité de commandeur sur les habitations à eux appartenantes en la dite Isle pendant l'espace de cinq années consécutives qui commenceront à courir du premier janvier 1731 sous les conditions suivantes :

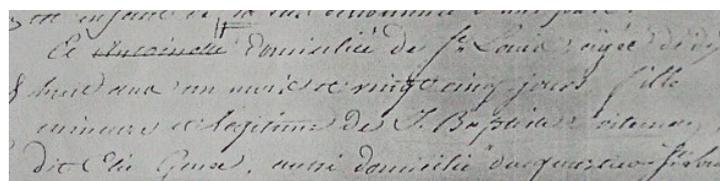
Savoir de la part dudit Jean Souhetmane de servir fidèlement les sieurs Morel en tout ce qui conviendra pour le bien de leurs habitations »

Il avait dû venir, avec d'autres Indiens libres engagés surtout comme artisans et manœuvres, quelques-uns comme commandeurs, sur un des navires tels que *la Sirène*, qui arrive à Pondichéry en février 1729, embarque une centaine d'Indiens libres et 300 esclaves et repart pour l'Isle de France et enfin Bourbon.

L'appel à des Indiens libres était considéré comme indispensable et sera accentué à partir de 1735 par le gouverneur MAHÉ DE LA BOURDONNAIS. C'est la première vague d'immigration indienne, assimilée largement ensuite à la population bourbonnaise, avant la seconde vague, plus massive, du XIXe siècle.

Le patronyme SOUETMANE à travers un siècle (1731-1816)

Les engagés se plaignaient que leurs noms soient maltraités dans les registres. Dans le cas présent, la graphie SOUETMANE-SOUHETMANE de 1731 devient SOOKEMAN dans le recensement de 1735, SOIGMANT au mariage de 1751 et SOITEMAN dans les registres d'Etat Civil de Saint Pierre en 1816.



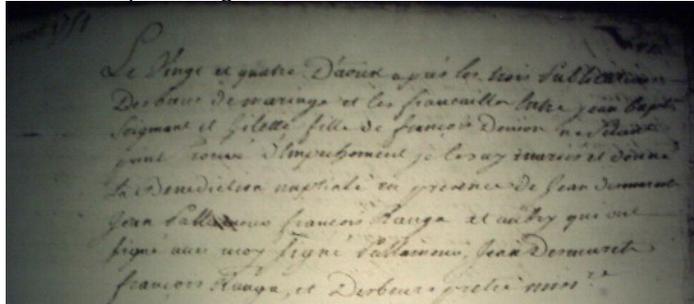
(Extrait de l'acte de mariage de Marie Antoinette fille de Jean Baptiste SOITEMAN dit Élie GENGE, le 11/1/1816 à St Pierre, avec Louis Marie VÉLIA) photo au CAOM

Nous retrouvons ici à la fois les changements de graphie des noms, qui peuvent compliquer la recherche généalogique, et un exemple d'hésitation, quand il s'agit de libres de couleur, entre le prénom (Jean) et un patronyme indien (SOUETMANE) pour désigner la descendance. Finalement JEAN/JEANCE/GENGE a fini par s'imposer dans le cas présent.

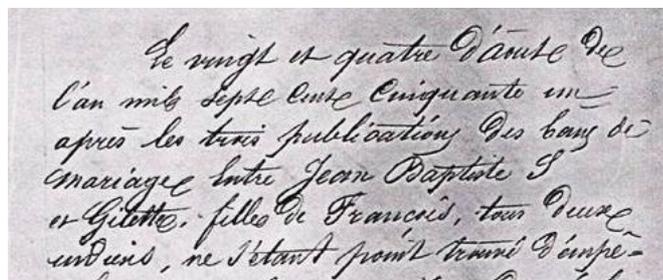
¹ « Les origines des GENGE de la Réunion », par R. CRASSON DE BALBINE et M.GRENET, publié dans le bulletin n°81 du CGB (octobre 2003) ; "les origines de Célimène" (1807-1864), bulletin du CGB n°85, octobre 2004 (en ligne sur le site du CGB <http://www.cgb-reunion.org/celimene1.htm> et <http://www.cgb-reunion.org/140eme.htm>). Le présent article apporte des éléments nouveaux au sujet de JEAN époux de GILLETTE

1751 : Jean Baptiste SOIGMANT épouse GILLETTE à St Denis

Nous trouvons à St Denis le mariage de JEAN et de GILLETTE : « Le 24 d'août [1751] après les trois publications des bans de mariage et les fiançailles d'entre Jean Baptiste SOIGMANT et Gilette fille de François tous deux indiens, ne s'étant point trouvé d'empêchement, je les ay mariés et donné la bénédiction nuptiale en présence de Jean DESMAREST, Jean PELLAMOUR, François RANGA et AUBRY qui ont signé avec moi »



La photo de l'acte au CAOM



La photo de l'acte aux ADR

L'employeur de Jean SOUETMANE, Louis MOREL, devenu à St Paul Conseiller au Conseil Supérieur de Bourbon, passe en 1740 à St Denis où il est garde-magasin général pour la Compagnie, et meurt le 19 avril 1745. L'ancien maître de GILLETTE, Didier de SAINT-MARTIN, réside à plusieurs reprises à St Denis comme commandant de l'Île. Ce beau-frère de l'ancien gouverneur Antoine BOUCHER-DESFORGES repart en métropole en 1748. Après la mort de M. MOREL et le départ de M. de SAINT-MARTIN, la destinée du couple JEAN et GILLETTE va suivre les déplacements d'Antoine Marie DESFORGES-BOUCHER : celui-ci, premier fils du gouverneur, était alors ingénieur en chef pour les deux Îles ; il devient gouverneur de l'Île de France en 1759 et aussi de Bourbon en 1763.

Parmi les premiers esclaves indiens de l'Isle de France, les parents de GILLETTE épouse GENGE.

La colonisation de l'actuelle Ile Maurice par les Français débute en 1721 avec seize colons venus de Bourbon, puis du personnel envoyé de France. Des renforts arrivent de Bourbon le 13 juin 1722 : six créoles et trente Noirs de la Compagnie des Indes. Au premier recensement de 1725 les Noirs de la Compagnie sont 24 sur un total de 213 habitants. En 1726 encore, les seuls habitants sont les soldats et les employés de la Compagnie.

Parmi les tout premiers esclaves de la Compagnie, le couple FRANÇOIS, indien, et IGNACE, est attesté en 1726 à Port Bourbon puis à Port Louis (à partir de 1736). Dès 1732 ils sont passés au service de M. Didier de SAINT-MARTIN, directeur du commerce puis gouverneur par intérim de l'Isle de France.

Six enfants du couple naissent à l'Isle de France : Marie Magdeleine 1726, Jeanne 1732, Thérèse 1733, Gillette 1736, François 1739 et Louis 1741.

Repassé à Bourbon, Didier de SAINT-MARTIN repart en France le 11 novembre 1748 après avoir affranchi tous ses esclaves.

1787-1790 : une famille nombreuse à l'Étang-Salé : GILLETTE veuve GENGE et ses enfants.

1752 : JEAN et GILLETTE dans le Sud de l'île Bourbon

JEAN et GILLETTE s'installent dans le Sud, à St Pierre puis à St Louis et y ont de nombreux enfants. Deux d'entre eux (1758 et 1768) naissent à Saint Denis : cela correspond chaque fois à un séjour de DESFORGES-BOUCHER dans cette ville.

Le Sud est encore un espace pionnier. JEAN et GILLETTE y côtoient quelques Indiens libres, comme les ADY et les TAOCHY, et de très rares affranchis - pour l'essentiel ceux d'Antoine Marie DESFORGES-BOUCHER, qui a fait construire vers 1747 son château du Gol. Il est alors le plus gros propriétaire du secteur, avec son frère cadet Jacques² DESFORGES-BOUCHER, avant de quitter Bourbon, affranchit en 1784 d'autres esclaves dont descendent les familles BIJOUX, GOURGOURY, JASMIN, PARIS.³

Les recensements de 1787 et 1788 à St Louis (en fait à l'Étang Salé) nous révèlent, autour de GILLETTE devenue veuve (JEAN est mort, peut-être à St Paul en 1782) un groupe familial nombreux avec plusieurs foyers GENGE :
- chez GILLETTE dix personnes en 1788
- chez Élie GENGE son fils, trois personnes
- chez Jeanneton GENGE sa fille, huit personnes.

De fait, en 1787, à St Louis, 19 libres sur un total de 64 sont des GENGE.

Lorsque les échos de la Révolution Française parviennent à St Louis, les libres cherchent à bénéficier des principes de liberté et d'égalité proclamés à Versailles : Nous retrouvons les GENGE dans un acte passé par devant le notaire ADELIN le 17 novembre 1790, intitulé : procuration des gens de couleur de St Louis.

Les GENGE y apparaissent trois fois, et Élie fils cadet de GILLETTE est chargé de porter le texte à St Denis : « une des deux minutes est restée en notre étude... et l'autre remise au dit Elie Jens qui le reconnaît, leur préposé auprès de leurs frères de Saint Denis ».

² voir l'article de Bernard LEVENEUR, Bulletin du CGB n°91 de mars 2006 au sujet des domaines du Gol et de Maison Rouge

³ Voir article CRASSON de BALBINE/GRENET dans Bulletin du CGB n°87 de mars 2005

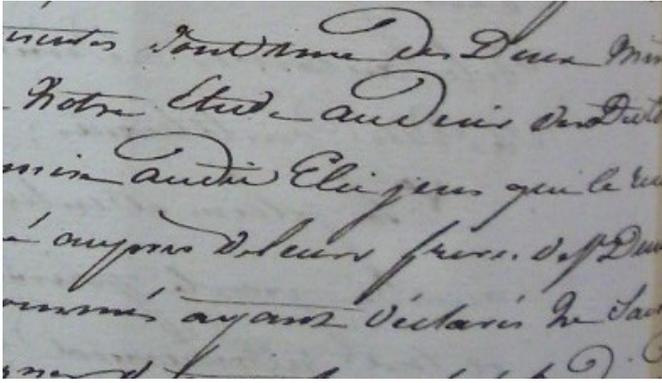


Photo CAOM notaire ADELINÉ

procuration des gens de couleur de St Louis :

« Lesquels donnent pouvoir aux gens de couleur à St-Denis assemblés légalement de les comprendre aux fins de la nomination des représentants que l'Assemblée coloniale permet à tous d'avoir auprès d'elle pour leurs intérêts communs ; en conséquence de les autoriser à demander pour et au nom des dits constituants:

- 1) La pleine et entière jouissance de la liberté accordée par le Prince à la majeure partie d'eux, et tous redressements des Grievs et abus qui ont pu être commis envers tous, par telle voie que ce puisse être.
- 2) De faire et présenter tous cahiers de Doléances à l'Assemblée Générale de cette colonie et de la supplier de les faire parvenir à l'Assemblée Nationale. »

Cette procuration est faite au nom de la plupart des libres déjà cités dans cet article : « Furent présents les nommés Taochy, Marie Rose Taochy malabards, Baccard, Aia lascards, Gilette veuve Jean, Elie Jens, Suzanne Jens, Charlotte, veuve Bijoux, veuve Martin Boule, Charlot, Gourgoury, Jassemin, Laurent, Isabelle veuve Martin, Sabine, Antoine et Paris affranchis, tous les susnommés domiciliés de cette paroisse St-Louis »

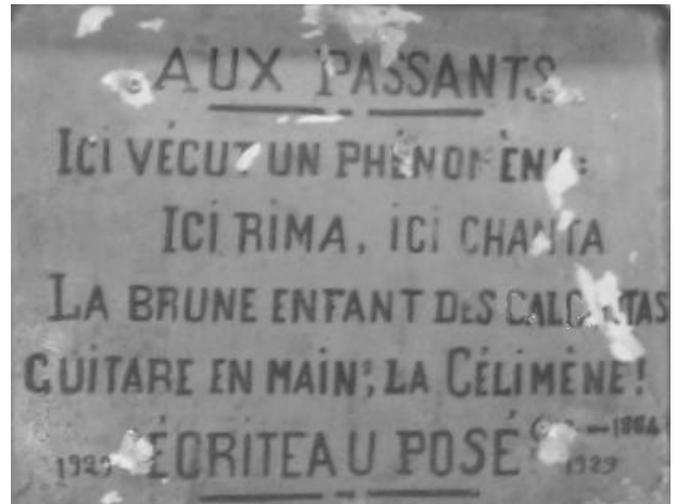
Le lien familial avec Célimène vient cependant de St Paul et non de St Louis.

Le départ du fils aîné à Saint Paul (La Saline les Hauts)

Le fils aîné Louis JEAN est parti à St Paul où il devient en 1775 commandeur du Chevalier de BECDELIEVRE, ancien capitaine de la Compagnie des Indes. Sa vie est brève puisqu'il meurt à 35 ans le 21 mai 1790 mais il a le temps de se marier deux fois : D'abord en 1775 avec Marie Victoire, malgache, affranchie de M. de BECDELIEVRE ; ils reconnaissent deux enfants. Il s'installe alors à La Saline à l'endroit même où sa petite-fille Célimène rimera ses chansons créoles. Veuf en 1784, il épouse en 1788 GERTRUDE, fille de BALBINE, qui lui donne un fils, Louis Edmond JEAN (ou JEANCE) né en 1789. Ce dernier, avec CANDIDE, son esclave, qu'il affranchit en 1811 lorsque l'occupation anglaise le permet, aura deux filles dont Marie Monique JEANCE dite CÉLIMÈNE.

Marie Monique JEANCE, la « muse de la Saline » : un siècle de métissage

C'est un siècle exactement après la naissance de son ancêtre indien Jean SOUETMANE que Célimène voit le jour. Née esclave, affranchie par son père libre, celle qui ose se proclamer mulâtresse est bien la représentante du métissage réunionnais : elle mêle dans ses origines des parentés européennes, indiennes et malgaches. Cette diversité se continuera chez ses descendants directs, les GRENET aujourd'hui en métropole, et les GAUDIEUX, toujours bien présents à la Réunion. Lorsqu'en 1929 après l'intérêt suscité par le gouverneur MERWAERT pour Célimène, une plaque fut apposée dans les lieux mêmes où elle chantait, l'allusion à « la brune enfant des Calcuttas » n'était là que pour la rime, puisque ses ancêtres n'étaient pas connus, mais elle n'était pas fausse...



Rédaction par Jacqueline et Marivonne GRENET

Remerciements à Ph. BESSIERE, Patrick ONÉZIME-LAUDE et Lionèle RENDA,